



# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOMS

## SLALOM DE LA HAGUE

*Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE BASSE NORMANDIE

Organise le dimanche 19 avril 2026, avec le concours du COTENTIN AUTO CLUB, un slalom dénommé :

### 3<sup>ème</sup> slalom de La Hague

Cette compétition compte pour : la coupe de France des slaloms 2026, le championnat de la Ligue de Normandie 2026 et le 51<sup>ème</sup> Challenge de Basse-Normandie

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale du Sport Automobile Normandie sous le numéro 18 en date du 09/02/2026 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 118 en date du 09/02/2026

### Organisateur technique

**Nom :** RENOUF Francis, en qualité de président représentant le Cotentin Auto Club

**Adresse :** 2 le Ferrage 50690 HARDINVEST

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P. OFFICIELS

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs :	Roger GIRARD	Licence n°23809
Commissaires Sportifs :	Danielle LE MASLE	Licence n°1087)
	Annie CORDEL	Licence n°1568
Directeur de Course :	Jacques LE GALL	Licence n°9383
Directeur de course adjoint	Francis GROUD	Licence n° 8035
Commissaires Techniques :		
	Didier LEGROS	Licence n°180481
		Licence n°
Chargés des relations avec les concurrents :	Remy LETELLIER	Licence n°17209
Chronométreurs :	Vincent BOSQUET	Licence n°51036
Médecin	Dr David LUCAS	Licence n°308562

### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le jeudi 16 avril 2026 à minuit. La date limite de l'envoi des engagements est fixé au mardi 14 avril 2026. Les engagements peuvent aussi être reçus par mail : [secretariat.asabn@gmail.com](mailto:secretariat.asabn@gmail.com)

Publication de la liste des engagés le jeudi 16 avril 2026 (envoyée à la FFSA)

Vérifications administratives le samedi 18 avril 2026 de 16h00 à 19h00 et le dimanche 19 avril 2026 de 7h30 à 9h30.

Lieu : au secrétariat administratif : PC Hall d'Accueil

Vérifications techniques le samedi 18 avril 2026 de 16h00 à 19h00 et le dimanche 19 avril 2026 de 7h30 à 9h15

Lieu : Parc Pilotes

1<sup>°</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportif le dimanche 19 avril 2026 à 9h00

Lieu : PC Hall d'accueil

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés à 9h30

Essais chronométrés le dimanche 20 avril 2025 à 8h15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 20 avril 2025 à 11h15

### Course :

- 1<sup>ère</sup> manche le dimanche 19 avril 2026 à partir de 11h30
- 2<sup>ème</sup> manche le dimanche 19 avril 2026 à partir de 13h45
- 3<sup>ème</sup> manche le dimanche 19 avril 2026 à l'issue de la 2<sup>ème</sup> manche
- 4<sup>ème</sup> manche le dimanche 19 avril 2026 à l'issue de la 3<sup>ème</sup> manche

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 19 avril 2026, 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Lieu PC Hall d'Accueil

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : parc concurrent

Remise des prix le dimanche 19 avril 2026, 15 minutes après la fin du délai de réclamation, PC hall d'accueil des locaux du karting .

### 1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : David Hautemanière ZA Le Haut Gelé 50310 Montebourg

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 9h30.

### 1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Si les circonstances le permettent , il est prévu une 4<sup>ème</sup> manche.

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Nadège Renouf 1 ter le foc de haut 50340 St Christophe du Foc**

Email : [secretariat.asabn@gmail.com](mailto:secretariat.asabn@gmail.com)

06.70.30.51.66

La liste des engagés sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 16 avril 2026 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 190 €, réduits à 95 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Les concurrents s'engageant avant le 5 avril 2026 avec frais de participation obligatoirement joints, bénéficieront d'une réduction de 5 € .

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100, dont 10 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC et Classic.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Les voitures Loisir, VHC, Classic et Fol'Car sont également admises. Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

#### **4.2.P ECHAPPEMENT**

*Voir Règlement Standard des Slaloms.*

### **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) : Challenge de Basse -Normandie

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

#### **6.1P. PARCOURS**

Le 3<sup>er</sup> Slalom de La Hague a le parcours suivant (voir plan) sur la piste de karting de Gréville- Hague

La course se déroulera en 3 ou 4 manches. (voir article 1.5P)

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ sortie de piste de karting.....

Arrivée sur la piste de karting.....

Longueur du parcours : 2 000 mètres

#### **6.5P. PARC CONCURRENTS**

Le parc concurrent sur le parking du karting.

Le parc concurrent sera accessible à partir de 14h le samedi 18 avril 2026.

Les remorques devront être garées au stand de chaque pilote.

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

*Voir Article 1.2p.*

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course près du départ : Hall d'accueil du karting
- pendant les vérifications à Hall d'accueil du karting
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : Hall d'Accueil du karting

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.

Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.

Lieu Hall d'Accueil du karting. de 7h30 à 20h00.

Téléphone permanence : Francis RENOUF 06.76.28.93.31 ou Nadège RENOUF 06.70.30.51.66

Centre de secours le plus proche : Centre de secours de Beaumont- Hague

Téléphone n° 18

---

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

*Conforme au règlement Standard des Slaloms.*

### **7.3P. COURSE**

Un briefing oral pour les PILOTES aura lieu Dimanche 19 avril 2026, dans le hall de l'accueil, après les essais chronométrés.

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

## ARTICLE 8P. PENALITES

*Conforme au Règlement Standard des Slaloms.*

Les quilles renversées ou déplacées lors du passage de la chicane après l'arrivée seront comptabilisées dans les pénalités de la manche.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur le meilleur temps des 3 ou 4 manches.

Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au hall d'accueil et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol'Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

## ARTICLE 10P. PRIX

### **10.2P. PRIX**

Aucun prix en espèces, ni chèque ne sera remis.

### **10.3P. COUPES**

Il sera attribué une récompense (coupe ou lot) de la façon suivante :

- Aux 3 premiers du Classement Général : 1 coupe.
- A la 1ere féminine : 1 coupe
- Au 1<sup>er</sup> de chaque Groupe : 1 coupe (voir article 4.1)
- Au 1<sup>er</sup> de chaque Classe : 1 coupe (voir article 4.1)
- Au 1<sup>er</sup> du Groupe Loisir, de la catégorie VHC et de la catégorie Classic : 1 coupe.
- Aux commissaires

Toutefois les coupes groupe et classe ne sont pas cumulables.

### **10.4P. PODIUM (FACULTATIF)**

*Voir Article 1.2p.*

---

#### **10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES**

Remise des prix le dimanche 19 avril 2026, 15 minutes après la fin du délai de réclamation, au hall d'accueil..

#### **ARTICLE 11. DIVERS**

*Le site et le parc concurrent devront rester propres. Les pilotes devront ramasser leurs poubelles du parc concurrents(un sac poubelle est distribué lors des vérifications administratives).*

*Si des nuisances sonores apres minuit sont constatées par un organisateur, le pilote concerné sera convoqué par le collègue pour d'éventuelles sanctions.*

---